

## COMPTE RENDU REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 Octobre 2021 A 20H30

**Membres présents** : BALLIGAND Sylvie, CORNELOUP Danielle, DUPUIS Patrick, GORISSEN Marielle, GRISARD Bernard, LARDY Jean-Paul, MALATIER Serge, RIZARD Fabienne, VOUILLON Denis, BERTHOY Cédric, RIZARD Corinne, CINQUIN Romain.

**Excusé(s)** : JONDET Virginie et DUMONT Ivan

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** : JONDET Virginie donne pouvoir à RIZARD Fabienne, DUMONT Ivan donne pouvoir à Marielle GORISSEN

**Secrétaire de séance** : Danielle CORNELOUP

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1. **Point communauté de communes** :

Suite aux nouvelles élections à la communauté de communes, il a été demandé aux communes de confirmer la participation des élus municipaux aux différentes commissions communautaires. Consulté, majoritairement le conseil municipal indique ne pas vouloir changer de commission. Seul Patrick Dupuis ne souhaite pas continuer de participer.

### 2. **RPI** :

Les frais de scolarité pour l'année scolaire 2020-2021 ont été établis. Ces frais montrent un coût de 24 199€ de frais de fonctionnement et 45 494€ en frais de personnel, auquel il faut rajouter les frais pour les enfants scolarisés à Varennes sous Dun (59 513€). La somme totale sera répartie selon les 5 communes du RPI en fonction du nombre d'élèves habitant ces communes.

Le conseil des 2 écoles du RPI a eu lieu le 21 octobre 2021. 18 enfants sont scolarisés à Varennes et 38 enfants à Gibles. Cette année, le dispositif « Ecole au cinéma » reprend, des sorties à la médiathèque et à la bibliothèque sont également au programme. Un stage en janvier sur le thème du cirque aura lieu à Gibles. Les enfants participeront chaque jour à des activités physiques.

La directrice de l'école de Gibles a demandé au RPI la participation aux cadeaux de Noël d'un montant de 7€ par enfant. Le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition.

### 3. **Délibérations** :

#### • **ADHÉSIONS DES COMMUNES DE FLEURY LA MONTAGNE, SAINTE FOY ET SAINT IGNY DE ROCHE AU SPANC DU BRIONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que les communes de Fleury la Montagne (délibération du 29/06/2021), de Sainte Foy (délibération du 16/04/2021) et de Saint Igny de Roche (délibération du 04/06/2021) ont sollicité leur adhésion au SPANC du Brionnais créé, par arrêté de Madame la Préfète de Saône et Loire le 30 novembre 2007.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 30 septembre 2021, le Comité Syndical du Spanc du Brionnais a accepté les adhésions des communes de Fleury la Montagne (environ 200 ANC), Ste Foy (environ 60 ANC) et St Igny de Roche (environ 140 ANC) au 01 janvier 2022, aux conditions définies par l'assemblée délibérante, pour satisfaire aux demandes ponctuelles des usagers. Les visites systématiques commenceront dès 2023.

Ces collectivités devront désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* DECIDE d'approuver les adhésions des communes de Fleury la Montagne, Ste Foy et St Igny de Roche.

\* SOLLICITE de Monsieur le préfet de Saône et Loire, la prise de l'arrêté correspondant.

- Prêt de la balayeuse de la commune de Varennes-sous-Dun

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de la mise en place d'une convention pour la mise à disposition d'une balayeuse par la commune de Varennes-sous-Dun à la commune de Gibles.

La proposition tarifaire de la mairie de Varennes-sous-Dun est de 25€/heure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* DECIDE de valider le prêt de la balayeuse de Varennes-sous-Dun au tarif demandé par cette même commune à savoir 25€ de l'heure.

\* AUTORISE le maire à signer tous documents se rapportant à cette location.

- Demande maintien de candidature pour l'accueil d'un médecin généraliste sur notre commune

Le conseil municipal, lors de sa séance du 22 mars 2019, a posé sa candidature, auprès du département, pour l'accueil d'un médecin à Gibles.

Le Docteur BIGNAN a indiqué, dans un courrier en date du 9 septembre 2021, s'opposer de nouveau à la venue d'un médecin sur notre commune

Le conseil municipal constate que le cabinet du Dr BIGNAN est ouvert de moins en moins fréquemment et qu'il devient difficile d'avoir un rendez-vous.

Au vu de la baisse des effectifs de médecins généralistes libéraux, notre demande vise aussi à lutter contre la désertification médicale. A ce jour de nombreuses personnes n'ont plus de médecin traitant sur notre territoire.

M. le Maire souligne l'inauguration du local "Gibles santé" accueillant 3 infirmières et une ostéopathe. La venue d'un médecin permettrait de proposer une prise en charge médicale plus complète.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\* REAFFIRME sa position et MAINTIENT sa candidature au centre de santé départemental et CONFIRME le besoin de la commune de Gibles en réitérant le besoin d'un médecin généraliste.

#### 4. Repas du CCAS :

Mme CORNELOUP informe le conseil municipal que le repas du CCAS aura lieu le dimanche 21 novembre. Un devis a été demandé à M. POTIER et à la boulangerie DALY.

#### 5. Bulletin communal :

Le bulletin est en cours d'élaboration, des articles ont été demandés aux associations. Un article sera aussi consacré au local « Gibles santé », un autre à l'exposition qui a eu lieu l'été dernier et enfin un sur l'école. Le bulletin communal paraîtra la dernière semaine de décembre.

#### 6. Affaires diverses :

- **Facture Orange/maintenance téléphonie :**

Dernièrement, la mairie a été contactée par plusieurs opérateurs afin de revoir son installation et sa maintenance Internet et téléphonique. La société DB-Telecom doit nous faire une nouvelle proposition. Le conseil municipal propose aussi de contacter la société Orange afin de renégocier nos contrats avec eux. Une commission se réunira pour choisir le nouvel opérateur prochainement.

- **Isolation Foyer Rural :**

L'entreprise BONOT va nous proposer un devis concernant l'isolation au foyer rural. Il sera prévu de mettre 30 cm de laine soufflée. Une aide financière sera demandée auprès de la sous-préfecture (DETR) et du Département dans le cadre de l'appel à projet des communes. Il est prévu que les travaux commencent en janvier 2022.

- **Eglise :**

Une infiltration d'eau sous la rosace a été constatée. La mairie est dans l'attente d'un devis de l'entreprise d'Emmanuel GEOFFRAY pour la réparation.

- **Autres sujets :**

Mme RIZARD Corinne signale un problème de mouches mortes trouvées chez Mme DUMAY et également une cave très humide chez cette même personne.

M. DUPUIS informe le conseil municipal qu'il a rendez-vous avec M. et Mme CLAIN, locataire communal, très prochainement car ceux-ci devraient quitter leur logement en fin d'année.

Nettoyage cimetière : le cimetière a été nettoyé le 23 octobre avec quelques bénévoles.

Mme RIZARD Fabienne demande à ce que le marquage au sol soit refait à la Place du Marché, ainsi que le passage pour piétons en face de l'école primaire.

- **Cérémonie du 11 novembre :**

M. le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie au monument de Gillette aura lieu à 10h30 et la cérémonie au monument du bourg débutera à 11h. Des enfants de l'école primaire seront présents et participeront avec leur institutrice. Cette année la cérémonie pourra se dérouler normalement car il n'y a pas de restriction sanitaire.

- **Devis pneus :**

M. MALATIER fait part au conseil municipal qu'il a été demandé un devis pour changer les pneus avant du tracteur. Le montant de ce devis s'élève à 686€ HT. Le conseil municipal valide ce devis.

Un devis a aussi été demandé concernant les pneus avant du grand bus. Il s'élève à 313.01€ HT. Le conseil valide aussi le devis.

Enfin M. MALATIER présente un devis pour l'achat d'un taille-haie car celui de la commune est en mauvais état. Le devis concernant le taille-haie STIHL AS82R à 532.50€ HT est accepté par le conseil municipal.

- **Compte rendu SYDESL :**

M. Serge Malatier et Madame Danielle Corneloup (délégués SYDESL) expliquent au conseil municipal que 65 communes adhèrent au SYDESL (Syndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire). Ce groupe agit pour un aménagement énergétique équilibré, cohérent et pérenne du territoire. La mission originelle de cet organisme est de garantir au territoire la qualité et l'équilibre de la distribution d'électricité ainsi que la sécurité et le développement des réseaux. Outre les réseaux de distribution d'électricité, il exerce sa maîtrise d'ouvrage et d'œuvre sur les réseaux d'éclairage public, de gaz et de télécommunications. A noter qu'en 2020, 29 agents travaillent au sein de ce groupe. 364 dossiers ont été traités en électricité et 580 dossiers en éclairage public.

- **Sinistre quartier de la Prasle :**

M. DUPUIS informe le conseil municipal qu'une charrue a endommagé la chaussée au lieu-dit la Prasle. Cet incident a été signalé et des réparations devront être effectuées.

- **Radar pédagogique :**

Un radar pédagogique a été installé à l'entrée de l'agglomération, route de Montmelard. Une étude préalable a montré, que la moyenne constatée de la circulation des différents véhicules, était bien au-dessus des 50Km/h autorisés.

- **Marquage croix Moïse :**

Il a été constaté que le carrefour de la croix Moïse était très accidentogène, en conséquence des

solutions sont étudiées afin de réduire ces risques. Parmi ces solutions il est proposé dans un premier temps de mettre une ligne continue sur le haut de cote à proximité de ce croisement. Le conseil municipal doute de la suffisance de ce marquage.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30***